

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 juillet 2021

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un et le six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 16

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16

Absents excusés : Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Leila MANET (procuration à Fabien JACQUET), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Secrétaire de séance : Claude MOREIRA

2021_31 - Objet : Servitude de passage sur la parcelle D 421 située impasse aux Rues

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de Monsieur DESBORDES, Madame CURTIS et Madame BALLARA concernant la parcelle cadastrée D 421 située impasse aux Rues et appartenant à la commune.

Les demandeurs souhaitent bénéficier d'une servitude de passage afin d'accéder aux parcelles D 2442 et 2443 leur appartenant. Cette servitude permettrait également de faciliter le stationnement des véhicules lors des représentations du Théâtre le 50.

Les frais d'aménagement et les frais de notaire seraient à leur charge. Ils proposent en outre de verser à la commune une indemnité de compensation de 10 000 €.

Enfin, l'accès aux parcelles agricoles situées à l'arrière serait garanti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** à Monsieur DESBORDES, Madame CURTIS et Madame BALLARA une servitude de passage sur la parcelle D 421 située impasse aux Rues afin d'accéder à leurs parcelles D 2442 et 2443.
- **ACCEPTÉ** l'indemnité de compensation d'un montant de 10 000 € tel que proposée par Monsieur DESBORDES, Madame CURTIS et Madame BALLARA.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.



Le Maire,
Michel BRULHART

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Brulhart', is written over a dashed line.